

**SAINT-CYPRIEN**  
de Napierville



## AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 516 PORTANT SUR L'ABROGATION DU RÈGLEMENT NO.485 PORTANT SUR LA CIRCULATION SUR LE RÉSEAU LOCAL RELATIVEMENT À L'IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE EN DIRECTION NORD SUR LE TRONÇON ENTRE LE ROUTE 219 ET LA ROUTE ÉDOUARD VII**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire du 14 juin 2022, le règlement no.516 portant sur l'abrogation du règlement no.485 portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'implantation d'un sens unique en direction nord sur le tronçon entre la route 219 et la route Édouard VII a été adopté.

Ce règlement vise, notamment, à réinstaurer la signalisation originale qui était en place et retirer l'instauration du sens unique sur cette portion du réseau routier. Cette décision est survenue suite à de nombreux commentaires de citoyens reçues ainsi que les problématiques occasionnées sur la fluidité du trafic. Il vise également à assurer la sécurité des citoyens.

Le règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Cyprien-de-Napierville ou sur le site internet à [st-cypriendenapierville.com](http://st-cypriendenapierville.com).

DONNÉ À SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE, CE 21 JUIN 2022.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Lacroix', written in a cursive style.

**James L.Lacroix**  
Directeur général  
& greffier-trésorier